L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 AVRIL 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 10 AVRIL.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $3 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, au No. 22, rue St. Louis — la balance invendue d'un magasin de meubles.

Par G. de Fériet & Co., à la Bourse d'Encan St. Louis, rue St-Louis—Un grand nombre de propriétés de valeur, comprenant de beaux magasins, résidences de prix, et terrains pour bâtir, etc.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée—bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Nattes de Chine, marchandises sèches, etc.

Par D. E. Morphy, au No 41, rue des Magasins—Tabac.

Par S. Guimault, au coin des rues Clay et Castiglione—Mulet, cheval, poulain, vaches, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres—Linge de clientèle, lingerie, chapeaux, casquettes et sacs; carabines et fusils de chasse.

ATTENTION!

Le shérif procédera aujourd'hui à 3 heures P. M., au No 12 de la rue St. Louis, entre Chartres et Vieille-Levée, Deuxième District, à la vente à l'enchère de meubles et articles de ménage.

Immeubles à l'Encan.—MM. G. de Fériet & Co., encanteurs, offriront en vente, aujourd'hui, à midi, à la Bourse St. Louis, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel, une liste de propriétés de grande valeur à des conditions libérales et très avantageuses. Nous engageons en conséquence les capitalistes et les spéculateurs à assister à cette vente s'ils veulent placer leurs capitaux d'une manière profitable et rémunérative. Les propriétés qu'il s'agit de vendre aux enchères sont:

1. Trois lots de valeur pour bâtir sur la rue Sixième.
2. Splendide magasin en briques à trois étages, No. 7 rue Vieille Levée, devant la Douane de la Nouvelle-Orléans.
3. Magasin en briques à trois étages de grande valeur, rue Vieille Levée No. 85.
4. Magasin en briques à deux étages et Business Stand à la tête du Vieux Bassin.
5. L'hôtel de Soto, propriété de valeur, au coin des rues Bienville et Peters.
6. Deux splendides résidences en briques à trois étages, Nos. 176 et 178, rue de la Douane.
7. Une confortable résidence de famille rue St. Philippe 171.
8. Deux belles maisons de bois à deux étages formant l'encoignure des rues Chesnut et Prytanie.
9. Cette résidence de valeur en briques à deux étages, rue Bienville 180.

Pour les détails, voyez nos colonnes d'annonces.

Tabac—Tabac—Voir l'annonce d'encan de M D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Jeudi, 10 avril 1873.

ACADEMIE.—Les Couturières de la rue du Canal,—Little Jack Sheppard.

ST-CHARLES—The French Spy.

MUSÉE D'ANATOMIE.—49 rue St-Charles.

Les Ku-Klux de la Paroisse Grant.

Le gouvernement fédéral est armé de pouvoirs extraordinaires par la loi dite des Ku Klux, pour intervenir et protéger les citoyens dont l'existence est menacée par des organisations ou des coalitions illégales. Quand des blancs dans les Carolines ou en Géorgie, ont entrepris de se faire justice à eux-mêmes, parce qu'il n'y avait plus de justice dans leur Etat, en pendant quelque malfaiteur, les troupes fédérales ont été lancées à leur poursuite, les juges fédéraux, mis en réquisition, ont arrangé des juris spéciaux, et des centaines de citoyens ont été arrêtés, emprisonnés et beaucoup ont été condamnés et envoyés dans les donjons du Nord.

Or, il est de notoriété, depuis plusieurs jours, à la Nouvelle-Orléans, que plusieurs centaines de noirs, dans la paroisse Grant, ont chassé les officiers publics, expulsé de la paroisse les blancs et même des gens de couleur, pillé nombre de maisons et qu'ils exercent la terreur la plus complète, ne vivant que de maraude et de pillage. Cependant, les autorités fédérales n'ont pas eu l'air de s'émouvoir le moins du monde; les troupes n'ont pas été mises en mouvement, le juge et l'avocat de district et le commissaire des Etats-Unis restent impassibles, et il n'y a pas la moindre apparence qu'on aille troubler les bandes de Ward et de Flowers, dans leur petite révolution.

Il est donc évident que la loi des Ku-Klux a été faite contre les blancs qui molesteront les noirs et nullement contre les noirs qui molesteront les blancs, de même que les lois de reconstruction sont faites en faveur des radicaux du Sud et ne peuvent être invoquées par les démocrates.

Et puis qu'on y songe. La paroisse dont il s'agit, porte le nom du grand homme qui nous gouverne. L'idée qu'il devrait diriger des troupes contre ses électeurs noirs, dans une paroisse si bien nommée, ne pourrait entrer dans sa cervelle. Mais que les blancs essaient de revenir prendre par la force possession de leurs maisons et de leurs terres—nous ne dirons pas de leurs bestiaux qui ont été tués à coups de fusil par les bandits—et, alors, il se pourrait que les baïonnettes fédérales fussent employées pour éviter aux pillards le châtiment qu'ils ont si bien mérité.

Le pseudo-gouverneur Kellogg ne paraît pas s'être ému, plus que les représentants de l'autorité fédérale, des méfaits commis par trois des membres de sa pseudo-législature et les bandes de maraudeurs qu'ils ont racolées. Il n'a mis en usage aucune des nombreuses lois que la législature radicale a mises à sa disposition, bien que les nouvelles deviennent de plus en plus graves et fassent prévoir un conflit sanglant qui pourrait s'étendre aux paroisses environnantes.

Les meneurs de ce mouvement qu'on trouvera expliqué dans le rapport du juge Rutland, sont le sénateur Calhoun et les représentants Ward et Flowers de la Pseudo-Législature. Le pillage et la destruction de propriétés sont le résultat et le but de cette prise d'armes, à laquelle on ne peut assigner aucun prétexte plausible.

Si les blancs de la paroisse renforcés par quelques volontaires des paroisses voisines, ne réussissent pas à disperser ces bandes de maraudeurs, le mouvement pourra gagner et s'étendre dans les paroisses voisines, et ce sera l'inauguration d'une guerre de races. La responsabilité d'une pareille calamité retomberait sur tous ceux qui ont trempé dans la conspiration Durell-Kellogg et elle remonterait jusqu'au Président qui a rendu possible cette conspiration par l'appui qu'il lui a donné. Mais nous espérons encore qu'au moment décisif, les noirs se disperseront sans attendre l'attaque dont ils sont menacés.

— Un petit scandale raconté par *Paris-Journal*:

Hier, l'amiral Pothuau avait invité à déjeuner M. de Lareinty et M. Marc, député de la Guyane et membre de la gauche radicale.

L'amiral Pothuau ayant laissé un instant ses deux convives ensemble, est revenu à temps pour empêcher la conversation de dégénérer en querelle violente.

M. Marc avait, paraît-il, fait l'apologie de l'exécution de Louis XVI et de toute la période de 93.

M. de Lareinty, malgré les instances de l'amiral Pothuau, a refusé de déjeuner avec M. Marc, et dans l'après-midi, les témoins des deux belligérants se sont abouchés.

MM. Costa de Beauregard et le baron Dennes représentent les intérêts de M. de Lareinty.

L'EMEUTE DES NEGRES DANS LA PAROISSE GRANT.

Les officiers du steamer la Belle, arrivé ici lundi dans la nuit, ont donné les détails suivants sur le soulèvement des nègres dans la paroisse Grant:

Dimanche matin quand le steamer passait Colfax, ils virent sur la levée une troupe de nègres armés, dont le nombre pouvait bien s'élever à 150. Il y avait d'autres attroupements moins nombreux de nègres à cheval entre Colfax et Pineville. Ils portaient tous des fusils à deux coups et servaient évidemment d'éclaireurs. A Alexandria, l'ex-sénateur Calhoun, blanc radical, propriétaire de la plantation de ce nom, se présenta au capitaine Wood, en disant qu'il était favorable à un compromis et qu'il voulait aller à la Nile-Orléans pour prendre des arrangements propres à rétablir la concorde. Calhoun vint à bord et le steamer gagna Pineville qui est en face d'Alexandria. Cinquante blancs, environ, de concert avec le shérif, vinrent demander Calhoun qu'ils trouvèrent caché dans l'arrière partie du steamer. Ils le prirent, descendirent à terre avec lui et lui reprochèrent d'être l'instigateur des troubles dans l'intérêt des nègres. Calhoun protesta et dit que ce n'était pas le cas, mais que les nègres sachant qu'il était républicain avaient voulu qu'il les commandât. Mais on trouva sur sa personne des lettres de Ward qui détruisaient ses protestations, attendu que dans ces lettres il était traité comme agent des nègres.

Les hommes du shérif lui dirent du reste, qu'on ne voulait lui faire aucun mal, mais qu'on l'emmènerait à Colfax, où l'on se proposait de faire une attaque en force contre les nègres. Le capitaine apprit que ce corps de blancs serait grossi par d'autres, attendus de Winn, de Grant et des Rapides; que ces forces combinées compteraient environ 500 hommes et qu'elles livreraient, lundi matin, bataille aux nègres qui se vantaient d'être aussi nombreux et qui s'étaient retranchés dans la sucrerie et près de la sucrerie de Calhoun, devenue leur quartier-général depuis le commencement des troubles. Un intérêt mutuel de protection a réuni beaucoup de gens appartenant à diverses paroisses, car on comprend bien que si le soulèvement des nègres n'est pas comprimé là où il a été inauguré, dans la paroisse même de Grant, il s'étendra certainement ailleurs.

Le juge W. R. Rutland, dont la maison a été saccagée et pillée, et qui a été obligé de fuir pour sauver sa vie, explique l'origine de ces troubles en disant qu'un membre de couleur de la pseudo-Législature, nommé Ward, apprenant que Kellogg allait délivrer des commissions à tous les officiers élus, soit républicains, soit fusionistes, blancs et de couleur, se hâta d'aller à Colfax pour prendre possession de la Maison de Cour et des diverses places—ce qu'il réussit à faire avec une escouade de nègres séditieux. Les citoyens voulaient protester dans un grand meeting, mais voyant l'exaspération des nègres, ils y renoncèrent pour éviter un conflit qui eut pu être fort sanglant. Néanmoins les blancs se rassemblaient, dit-il, pour résister à l'usurpation de ces hommes, et les nègres, en attendant qu'ils soient attaqués, parcourent le pays en volant les chevaux, les fusils, en en pillant les maisons et en enlevant tout ce qu'ils peuvent emporter et ce qui leur paraît bon à prendre. Le juge Ruthland dit que Ward et ses hommes ont tué, il y a quelques semaines, deux hommes de couleur très paisibles, et qu'ils ont établi à Colfax un règne de terreur véritable.

MAISON MEUBLÉE A LA BAIE SAINT-LOUIS.—Madame veuve Bernard vient de louer à la Baie St-Louis une maison, où elle se propose de recevoir, à partir du 15 mai prochain quelques familles. Les appartements sont bien meublés et madame Bernard apportera un soin particulier à la table. Cette dame est la veuve de l'artiste de talent qui, après un long séjour à la Nouvelle-Orléans, est mort dernièrement à Lima, et nous la recommandons aux sympathies de tous ceux qui ont connu notre regretté peintre de portraits. Elle s'entend, d'ailleurs, très bien à tenir une maison, et nous ne doutons pas qu'elle ne réussisse dans cette entreprise qui lui permettra d'élever ses deux enfants.

S'adresser, pour prendre des arrangements, rue Conti, No 93.

VINS! VINS!!—La maison C. Cavaroc & Son, 5 et 7, Exchange Place, a reçu de Bordeaux, par le steamer *Minnesota*, un grand envoi de Champagne de différentes marques, de vins rouges et blancs, en barriques, demi-barriques et caisses. Nous appelons l'attention du commerce de détail sur cette importante facture.

UN BILLET GAGNANT.—M. Henry Oser, qui demeure rue Jackson, entre les rues Valette et Chesnut, Alger, certifie, comme on le verra dans une notice signée de lui et insérée plus loin, qu'ayant acheté au bureau de M. Butler, à Alger, pour 50 cents, la moitié d'un billet de combinaison Nos. 3, 17, 39, classe 83 de la Loterie d'Etat de la Louisiane, qui a gagné le prix capital de cinq mille trois cents piastres, au tirage de mardi 8 avril 1873, il s'est présenté au Bureau de la Compagnie où le montant lui a été payé immédiatement. Et maintenant M. Henry Oser se félicite de sa bonne fortune avec la résolution, nous en sommes sûr, de poursuivre sa chance, comme font d'ordinaire tous les joueurs habiles. D'autres voudront essayer la leur et nous ne les blâmerons pas, car si la roue de la loterie ne tourne pas pour tout le monde, elle engage du moins ceux qui veulent la tenter à faire sur d'autres dépenses souvent inutiles, l'économie d'un billet qui peut rapporter beaucoup.

Assessens ent Nos 129, 130 et 131. Voyez la colonne des notices spéciales. Mort de J. Schindler, T. Gran et W. T. Perry—payable au bureau de la MUTUAL AID AND BENEVOLENT ASSOCIATION, (Association d'assurance sur la vie et d'assistance et de bienfaisance mutuelle), rue du Camp, No 19. Montant payé depuis l'organisation, en août 1868, $316,250.

L'EMPEREUR GUILLAUME CHEZ L'AMBASSADEUR FRANÇAIS.—Un correspondant de la *Patrie* lui envoie de Berlin des renseignements intéressants sur la soirée qui a eu lieu chez M. de Gontaut-Biron après la signature de la nouvelle convention entre l'Allemagne et la France:

C'est hier, samedi, que la convention a été signée entre M. le vicomte de Gontaut-Biron et le prince de Bismarck, vers cinq heures du soir, c'est-à-dire quelques heures avant la visite de l'empereur et de l'impératrice à l'ambassade française, où une grande soirée musicale était offerte par notre ambassadeur à la cour, au personnel diplomatique et aux grands fonctionnaires de Berlin.

De grands préparatifs avaient été faits à l'hôtel du *Pariser Platz*, pour recevoir dignement la majesté impériale qui allait se trouver l'hôte pacifique de la France, précisément deux années, jour pour jour, après le moment où elle avait quitté notre sol vaincu et écrasé. Le grand salon du premier étage, où l'on jouait la comédie avant 1870, du temps de M. Benedetti, avait été disposé pour le concert. Le salon vert était spécialement préparé pour recevoir l'empereur et l'impératrice. Vers dix heures, le couple impérial, reçu par l'ambassadeur et l'ambassadrice, est entré dans le salon, où se trouvaient déjà réunis les ambassadeurs, les princes et les grands dignitaires. Après avoir reçu les hommages de ces hauts personnages, Leurs Majestés ont fait le tour des salons et ont gagné la salle de concert.

Le concert a été brillant comme exécution; l'empereur Guillaume et tous les invités ont paru y prendre un plaisir extrême, bien qu'il n'y eût pas dans le programme le moindre morceau de musique allemande. Exclusivement du Rossini et du Donizetti, et une mélodie de Gounod, *Biondina*. On disait tout bas, dans les salons, que l'empereur avait été très vivement touché d'une longue dépêche que venait de lui communiquer le vicomte de Gontaut-Biron, et dans laquelle M. Thiers le remerciait d'avoir compris qu'il était temps de cicatriser enfin les plaies faites par la guerre à deux grands pays comme la France et l'Allemagne.

ADELINA PATTI COURONNÉE. — Nous avons donné quelques détails sur le bénéfice de Mme Nilsson à Saint-Pétersbourg; celui de Mme Adelina Patti vient d'avoir lieu à son tour, et le compte rendu de cette dernière soirée nous présente l'empereur Alexandre sous un nouveau point de vue.

D'après les journaux, l'empereur est descendu de sa loge sur la scène [illegible] de ses propres mains, a offert à la [illegible] un diadème de brillants représentant [illegible] tines.

A la vue du [illegible] offrant ainsi sur les [illegible] la plus ravissante des [illegible] spectateurs se sont [illegible] homme en applaudissant avec le plus vif enthousiasme. Il [illegible] avouer que jamais cantatrice n'a reçu [illegible] distinction d'une nature aussi ex[illegible] se.

Si Mme Patti retourne l'hiver prochain à Saint-Pétersbourg, il ne restera plus au czar qu'à [illegible] en faveur du marquis de Caux.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible] par la Chambre de [illegible] dans le Monde du Marché de [illegible] lieu hier.

La [illegible] visite au directeur-général des postes aux Etats-Unis, M. Creswell, aux sénateurs Cameron et Howe, et à d'autres officiers fédéraux, les passes du Mississippi, qui, depuis quelques années, nuisent énormément au commerce par les obstructions fréquentes qu'elles présentent à la navigation; et pour appeler l'attention de ces messieurs sur la nécessité d'établir entre la Nouvelle-Orléans et les ports du Mexique, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, des communications postales.

Tous les préparatifs pour l'excursion avaient été faits par un comité de la Chambre, composé de MM. Bussey, Haber, Howe, Slayback, Sanford et Sandidge, et le steamer *May Flower* avait été mis à la disposition du comité par MM. Phelps, McCulloch & Cie.

A cause du retard de plusieurs invités, le départ du bateau qui était annoncé pour six heures, n'a pu avoir lieu qu'à huit heures, et comme MM. Creswell, Cameron et Howe doivent partir ce soir pour la Nile-Ibérie, la visite aux passes a été renvoyée et on a dû se contenter de visiter l'habitation de M. Effingham Lawrence, qui s'était volontiers fait le cicérone de la bande.

Parmi les invités étaient MM. Creswell, Howe, Casey, et le gouverneur McEnery, le maire Wiltz, les administrateurs Stockan, Fitzenreiter et Turnbull, le gouverneur Shaw, du Wisconsin, et un grand nombre de citoyens et de négociants étrangers.

Pendant les deux premières lieues de la traversée, les passagers ont dû se tenir dans les cabines et le salon, à cause du froid et d'un vent piquant qui soufflait avec force. Les dernières heures, cependant, ont été employées agréablement à contempler les belles et riches terres de la vallée où rien n'obstrue la vue.

A onze heures et demie, après avoir puisé des forces dans un repas somptueux, les passagers sont descendus sur l'habitation de M. Lawrence et y ont respiré pendant deux heures l'air pur de la campagne.

A deux heures, les excursionistes sont remontés à bord du *May Flower*, qui a repris le chemin de la vallée. Après le dîner, plusieurs personnes ont fait des remarques sur l'état des passes et des levées du Mississippi. A sept heures et demie, le bateau a débarqué tout son monde au pied de la rue du Canal.

Nous apprenons que le pseudo-gouverneur Kellogg vient de signer un acte, adopté par les deux chambres de la Législature de la citadelle de la rue Dryades, pour abolir les Cours de Recorder de la ville et pour les remplacer par deux Cours dites de Police.

On nous dit aussi que M. Kellogg donnera probablement le siége de juge de l'une des nouvelles Cours de Police qu'il va former, à M. Gernon, un de ses plus zélés serviteurs, qu'il avait d'abord voulu faire recorder à la place de M. Houghton.

Roundabout du *Times*, notre perspicace confrère, qui sait tout, et autre chose encore, s'occupe en ce moment du poids du pain, et fait une guerre acharnée à certains boulangers qui veulent faire de trop grandes économies de farine.

Roundabout se plaint, avec raison, que les pains que débitent au détail certains boulangers, ne sont guère plus gros que le *nickel* avec lequel on les achète.

Il y a une ordonnance de la ville, relative au poids légal du pain; pourquoi ne met-on pas cette ordonnance en vigueur? Les pauvres, qui n'ont souvent qu'un pain par jour pour tout repas, ont droit au moins à douze onces de farine, ainsi que la loi l'exige.

Six autres chevaux de course, appartenant à l'écurie de E. Warwick, de Natchez, sont arrivés hier à la Nouvelle-Orléans.

Il y a déjà plus de 30 de ces nobles bêtes, qui attendent le moment de se disputer le prix de la vitesse. Les courses du Jockey Club seront donc plus brillantes cette année qu'elles n'ont jamais été, s'il faut en juger par le nombre des chevaux qui doivent courir et par les enjeux considérables qui seront déposés par le club.

Deux heures et demie du matin—Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que le feu a éclaté rue du Camp, entre Gravier et Commune, et que les pompes sont arrivées pour combattre l'incendie. Le temps nous manque pour recueillir des renseignements et nous ne pouvons qu'annoncer le fait, avec l'espoir que nous n'aurons pas demain à rapporter un grand désastre.

Dans l'affaire de E. Newgass contre A. Dubuclet, trésorier d'Etat, sur motion du pseudo-avocat-général Field, la cour, de fabrique radicale, dite cour supérieure, a modifié son injonction, de façon à permettre aux collecteurs de taxes de verser dans le Trésor tous les warrants qu'ils ont reçus jusqu'à ce jour pour le paiement des taxes.

La police a arrêté, hier matin, plusieurs citoyens de la basse pègre, qui ont eu le tort de se laisser prendre sur le fait.

A. J. Johnson fait partie de la bande, ainsi qu'un personnage du nom de Dempsey Cain. Ce meurtrier d'Abel est accusé d'avoir volé certaine somme à Amanda White.

Une famille de canards, le père, la mère et sept canetons, vivait en paix, au bord d'un clair ruisseau, au coin des rues Camp et Thalie, lorsqu'un misérable du nom de Peter Williams, passant par là, a enlevé toute la famille, comme jadis Hercule emporta sous les plis de son manteau toute une légion de pigmées.

Les canards, maltraités par leur cruel ravisseur, se sont plaints dans leur langage, et un métropolitain magnanime s'est constitué le défenseur des innocents, et a appréhendé au corps le voleur pris en flagrant délit.

Un *gentilhomme* de couleur du nom de William Turner, convaincu d'avoir volé deux boites d'huîtres conservées et d'en avoir dévoré le contenu, a été condamné à un mois de prison.

La gourmandise est un péché capital.

Un autre gentilhomme, natif du beau pays de la Sénégambie, convaincu d'avoir volé des vêtements appartenant à son prochain, a été également condamné à un mois de prison.

Deux jeunes garçons, nommés Timothy Manning et Henry Burke, se sont pris de querelle, hier matin, au coin des rues Annonciation et Gaiennié, et après s'être distribué plusieurs horions, le premier a jeté une pierre à la tête du second, le blessant grièvement au front.

Le vainqueur s'est hâté de s'enfuir, en voyant dans quel état il avait mis son adversaire, et le vaincu a été transporté chez ses parents avec le respect dû au courage malheureux.

Les cours de recorder de la [illegible] ont versé dans les coffres de l'adm[illegible] de la valeur les recettes de la [illegible] dernière, qui s'élèvent à [illegible] 1er District, recorder [illegible]

2d	"	[illegible]	270 00
3e	"	[illegible]	238 50
5e	"	[illegible]	17 50
6e	"	[illegible]	24 00
		Campbell	16 00
			566 00

Le recorder Bunnaga du 4me District n'a rien versé du tout et n'a pas collecté un liard pendant la semaine.

TEMPERATURE.—9 avril 1873. Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien. Fahrenheit. Centigrade.

	Fahrenheit	Centigrade
8 A. M.	50	10
12 M.	67	19
3 P. M.	68	20
6 P. M.	65	18

—Il y a quelque part aux environs de la rue Lafayette, un cabaloté-crémerie dont le propriétaire est, ou du moins se prétend descendant d'un sang.

—Vous devriez exploiter ça, lui dit un client. Songez donc! l'insurrection sauvée! l'émigration! vieux y gagneriez des clients en masse.

—Vous croyez? fit l'industriel.

—J'en suis sûr.

Le lendemain, le patron tout à fait convaincu, fabriquait lui-même une pancarte; et, à travers les vitres de l'établissement, chacun pouvait lire ces mots en lettres éclatantes:

BASQUE.....*Spoken here!*

UNE AUTRE BANDE DE BRIGANDS A PARIS.

[illegible] des attaques nocturnes et vols répétés qui se produisaient sur divers points de Paris, notamment dans le quartier de la Roquette.

A la date du 15 février, nous annoncions un assassinat commis rue Sainte-Marguerite.

Un nommé Gâtebois avait suivi une fille publique, qui l'avait accosté et lui avait dit demeurer rue Sedaine. Ils avaient passé devant un garde municipal, qui avait entendu Gâtebois remarquer que cette rue était bien loin. Quelques instants après, il avait vu trois individus qui suivaient le couple. Une demi-heure plus tard, Gâtebois était revenu en titubant et lui avait demandé des secours. Le garde l'avait conduit à l'hôpital Saint-Antoine, où on l'avait inscrit comme ivrogne. Le lendemain, Gâtebois était sorti et rentré chez lui; il mourait quatre jours après.

Nos renseignements s'arrêtaient là.

Or, il y a quelque temps, un malfaiteur, arrêté pour une tout autre cause, s'écria chez le commissaire de police du quartier:

—Oh! je ne suis pas de la bande à Colmache.... Ce n'est pas moi qui ai fait l'affaire à Gâtebois!

Une exhumation et une autopsie eurent lieu immédiatement, à la suite de ces paroles.

On acquit la preuve que Gâtebois avait été la victime d'un assassinat. Depuis l'instant où il avait été frappé,—en crâne,—il était resté comme abruti et n'avait pu prononcer un mot.

Un nommé Colmache semblait donc être l'auteur du crime.

L'idée, étayée sur différentes preuves ultérieures, vint à l'autorité que d'autres attaques nocturnes,—récemment constatées, rue de la Roquette, contre un nommé Corvo, demeurant, 10, rue Saint-Nicolas; contre un nommé Pelbert, quai de Jemmapes; contre un sieur Verhaest, demeurant, 6, avenue de la Roquette, blessé grièvement à la tête et volé, avenue de la Roquette, le 30 novembre dernier, etc., etc.,—pourraient bien être attribuées à ce mystérieux Colmache, ou à la bande, à laquelle il appartenait.

Cette idée était d'autant plus vraisemblable qu'un nombre considérable de vols, opérés toujours de la même manière, étaient quotidiennement commis dans le quartier.

Les malfaiteurs avaient notamment dévalisé des commerçants de l'avenue de la Roquette, aux numéros 4, 6, 14, 22 et 25.

Un autre vol de 600 francs avait été perpétré dans la nuit du 19 au 20 février, rue Basfroy, 47, chez la demoiselle Silice, marchande de tabac.

Trois individus, dont l'un, nommé Gasche,—ouvrier en papier peints et connu dans le quartier depuis quatorze ans,—étaient entrés chez elle vers dix heures du soir, en compagnie d'un homme ivre; ils s'étaient fait servir du vin, puis ils étaient sortis. Deux heures après, la boutique était forcée et pillée.

Les soupçons de la demoiselle Silice se portèrent sur Gasche, qu'elle dénonça.

On *fila* cet individu et l'on constata, à ne pas s'y tromper, qu'il faisait partie d'une bande parfaitement organisée, et dont il était sinon le chef, du moins l'un des lieutenants.

Une descente fut faite à son domicile, 4, avenue de la Roquette, dans un hôtel meublé tenu par un M. Tagant. Ils étaient là neuf hommes et deux femmes demeurant ensemble. Chacun payait pour sa chambre quatre francs par semaine,—très régulièrement et d'avance, entre parenthèses.

On arrêta en cet endroit les nommés:

Gasche, (Jean), vingt-deux ans, ayant demeuré précédemment, 23, rue de Charonne, où il avait été arrêté une première fois, puis relâché. Il se disait marchand forain.

Gasche (Baptiste), frère du précédent.

Dubois (Julien), né à Sallerye (Yonne.)

Gallet (Henri.)

Villemain [illegible], ouvrier charcutier.

Bardey (Jacob), né à Besançon, se disant marchand forain.

Gauthier (Eugénie), chapelière.

Bouvier (Suzanne). Cette dernière, âgée de vingt ans, était la maîtresse de l'aîné des Gasche. Elle se donna comme domestique, et dit avoir précédemment demeuré 23, rue Basfroy.

On a de fortes présomptions pour croire que tous ces individus sont des complices de Gasche. Mais nous ne voulons rien affirmer, ne connaissant pas les résultats de l'instruction.

Cette instruction est menée par MM. Aussilloux, commissaire de police du quartier; Macé, commissaire de police aux délégations judiciaires, et Paufin, juge d'instruction.

M. Aussilloux se rend chaque jour chez M. Paufin. M. Macé de son côté, interroge avec la plus louable activité inculpés et témoins.

Tous les individus arrêtés sont à Mazas.

Plusieurs des inculpés avouent une partie de leurs méfaits. L'habileté des magistrats instructeurs découvrira le reste; on saura bientôt exactement si Gasche et Colmache appartiennent à la même bande ou à deux bandes concurrentes, exploitant le même quartier, et quelle part revient à chacun des coupables dans les assassinats et les vols dont nous avons raconté une partie.

On a déjà constaté qu'ils avaient une manière d'attaquer les gens qui ne variait pour ainsi dire jamais. Ils ne se servaient pas de couteaux, mais assommaient leurs victimes avec une grosse pierre nouée dans le coin de leur mouchoir.

Le principal endroit de leurs exploits était la rue Sainte Marguerite.

Le *Figaro* donne dans un numéro subséquent de nouveaux détails:

Gasche, qui paraît être le chef de la bande, est âgé de vingt-sept ans; c'est le type du gouapeur parisien de barrière. Il est sale, mais vêtu avec prétention; cynique, avec cela, autant qu'on peut l'être.

Les autres sont de vulgaires coquins, qui, sauf le nommé Colmiche, ne méritent pas l'honneur d'une description. Le Colmiche, lui, est un chenapan fort réussi, s'il faut en croire ce que nous assure une personne à même d'être bien informée.

Il aurait activement collaboré à l'assassinat du malheureux Gâtebois; puis, le jour de l'enterrement de la victime, il aurait suivi le char mortuaire et conduit le corps jusqu'au cimetière.

Nous avons interrogé sur son compte et sur celui de Gasche de nombreux commerçants de la rue de la Roquette; tous ont été unanimes à nous donner sur eux les plus exécrables renseignements.

L'un d'eux, un brave cordonnier, qui demeure 23, avenue de la Roquette, M. Caron, nous a raconté qu'il avait été, la veille, confronté chez M. Macé, commissaire de police aux délégations judiciaires, avec Gasche et sa maîtresse, la fille Susanne Bouvier.

—Tiens! s'était écrié celle-ci en l'apercevant, le *père Ripaton!*... Eh bien! vieux, j'ai porté huit paires de bottines qui venaient de chez vous!

—Et c'était des bottines entièrement *neufs!* a ajouté le "père Ripaton" d'une voix dolente, en tapant comme un sourd sur une semelle de soulier.

—La *République de l'Est*, paraissant à Besançon, vient d'être suspendu pour quarante jours, du 15 mars au 28 avril inclusivement, par décision du général commandant la 7e division militaire, agissant en vertu des pouvoirs que lui confère l'état de siége.

Voici les considérants de l'arrêté qui prononce cette suspension:

Vu l'article inséré dans le journal la *République de l'Est* du 13 mars courant, commençant par ces mots: "Le 8e de ligne quitte Besançon," et finissant par la phrase: "Aujourd'hui il est peut-être plus facile de changer de place un régiment qu'un curé."

Considérant que cet article mensonger et calomnieux, est de nature à porter atteinte à la discipline générale de l'armée et en particulier du 8e d'infanterie de ligne; que ses insinuations tendent à mettre ce régiment dans une situation exceptionnelle, et le présentent comme l'objet d'une mesure injuste et arbitraire....etc.

—MM. Lefèvre, administrateur-gérant du *Rappel*, Lockroy, rédacteur, et Ad. Pellaport, imprimeur, ont reçu assignation à comparaître, le lundi 24 mars prochain, devant la cour d'assises de la Seine. Cette poursuite est ainsi motivée par l'acte d'assignation:

Attendu que: 1° Lefèvre est prévenu d'avoir, en publiant dans le numéro de samedi 15 mars du journal le *Rappel*, un article intitulé: La libération du territoire, commençant par ces mots: "les monarchistes n'ont pas de chance. Voilà leur ami et leur aîné le roi de Prusse qui les lâche," et finissant par ceux-ci: "Le monarchie nous a perdus, la République nous a délivrés," cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres;

2° Lockroy de s'être rendu complice du dit délit imputé audit Lefèvre, en lui procurant l'article qui a servi à commettre le délit, sachant qu'il devait y servir;

3° Pellaport, de s'être rendu complice du même délit en aidant et assistant avec connaissance ledit Lefèvre dans les faits qui l'ont préparé, facilité ou consommé;

Délit prévu et puni par les articles 7 du décret du 11 août 1848, 8 de la loi du 18 juillet 1828, 24 de la loi du 17 mai 1819, et 60 du code pénal.

—*La Convention*, journal radical de Bordeaux, qui a cessé sa publication il y a quelques mois, était poursuivie pour divers articles sous l'accusation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et autres délits de cette nature.

M. Fonconnoux-Dufresne a soutenu énergiquement l'accusation.

Me Berlin a présenté la défense.

Le verdict du jury a été affirmatif sur toutes les questions.

En conséquence, le gérant a été condamné à un an de prison, et 3000 fr. d'amende.

Les consommateurs doivent employer un quart ou une moitié de moins de la poudre de Dooley que de toute autre poudre pour faire lever la pâte. Elle est achetée avec bon goût, en ciel. — 12 av D

Les gens qui ont tenu usage de l'excellent savon de BORODONT, [illegible]

La meilleure qu'ait jamais été faite.—"Je ne pourrais pas en employer d'autre." "Je n'avais jamais usé de la poudre à lever avant celle-ci." "Ma famille ne voudrait pas en employer d'autre." "Elle est parfaite." "Je trouve qu'elle est à bien meilleur marché que toutes les autres." "Je pense qu'elle est supérieure à tout ce qui a été essayé jusqu'ici."—Voilà ce qu'on dit partout en faveur de l'Yeast Powder de Dooley, qui mérite bien sa popularité obtenue dans la vente d'ensemble chaque jour comme le meilleur levain pour les biscuits, les brioches, les beignets, les gâteaux, les tourtes et toute espèce de pâtes. L'Yeast Powder n'a pas de pareille pour la pureté, la force et l'économie.

Vous pouvez vous la procurer en ville, adressez-vous à votre épicier, exigez qu'elle se vend chez tous les grocers de la ville.

Décédé hier, à 2 heures après-midi, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, J. MANUEL FLEITAS. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de son domicile [illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera célébrée le MERCREDI courant, à sept heures et demie du matin, à la cathédrale Saint Louis, pour le repos de l'âme de FRANÇOIS BERNARD, décédé à l'âge de 80 ans, à Lima, le 11 janvier 1873. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

Bureau du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No. 19 de la rue du Camp.—Nile-Orléans, 9 avril 1873.—[illegible] — R. W. YOUNG, secrétaire.

Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avis est donné aux ALSACIENS-LORRAINS [illegible] Le délai pour formuler cette déclaration expirera le 30 septembre 1873.

Avis aux consignataires.—Le navire anglais MINNESOTA, capitaine Hamlin, arrivé de Liverpool et de Bordeaux, commencera son déchargement, à l'entrepôt Liverpool, LUNDI, 7 du courant. [illegible]

A. K. MILLER & CO., Au No. 23 de la rue Carondelet.

Beaux pour la Foire.

Les BEAUX suivants, pour la durée des prochaines Courses de la Foire de la Louisiane, [illegible] jusqu'à LUNDI, 14 du courant, à midi: [illegible]

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

Et Ils Continuent à se Vendre! LES LOTS GAGNANTS DANS NOS BOITES. PAPIERS A INITIALES. Deux mains de Papier fin, à initiales, POUR UNE PIASTRE. UN BIJOU DANS CHAQUE BOITE. Envoyé par la poste sur réception de l'argent. HAIN & SO., Successeurs de A. EYRICH, Au No. 135 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

LICENCES et TAXES D'ETAT et de VILLE. Payées ou Faites-les Payer, — En vous adressant chez — **Mr BRETTE,** 14....Rue St-Charles....14. De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

ENTREPOT DE TAPIS, Au No. 17 de la rue de Chartres, A. BROUSSEAU, Importateur, Offre, en Gros et en Détail, TAPIS, TOILES CIREES, NATTES, STORES, RIDEAUX, [illegible] A. BROUSSEAU.

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirée, **ELKIN & Co.** Au No 168 de la rue du Canal. RECOIVENT, en ce moment, des NATTES DE FANTAISIE [illegible]

Association des Enfants de Marie.—L'assemblée mensuelle aura lieu au Presbytère de l'Eglise St-Augustin, DIMANCHE prochain, 13 du courant, à midi précis. [illegible] — FELIX LABATUT, Président.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ Or∴ de la Nlle-Orléans, 10 avril 1873. [illegible] PAT. BUCKLEY, Secrétaire.

Le Vendredi Saint [illegible] ISAAC N. MAYNARD, Directeur du Comptoir d'Echange de la Nlle-Orléans.

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, 9 avril 1873.—Conformément à la loi, cette Banque sera fermée le 11 courant, Vendredi Saint. J. E. PASCAL, Caissier.

Bureau de la Compagnie de Loterie de la Louisiane [illegible] JOHN G. GAINES, DUNCAN F. KENNER, R. B. CAMPBELL, JAMES F. CASEY, JOHN ANDERSON, P. F. HERWIG, THOMAS E. HUNT, CHAS. T. HOWARD, PATRICK IRWIN, BRADISH JOHNSON, P. J. KENNEDY, J. H. OGLESBY. [illegible] THOMAS L. DIX, Secrétaire et Trésorier.

Au Public. Nlle-Orléans, 9 avril 1873. Le soussigné certifie qu'il était porteur de la moitié du billet [illegible] de la Loterie de l'Etat de la Louisiane [illegible] HENRY OSER.

Baie St-Louis. Mme Vve BERNARD, ayant loué à la Baie St-Louis [illegible] rue Conti No 93.

Fortune. Fortune. [illegible]

APPAREIL PERFECTIONNÉ — DE — **GAZ BARBARIN,** A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans [illegible] F. ROBERTS, Surintendant.

GOUTTE ET RHUMATISMES! GUÉRISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DE **BAINS DE VAPEUR,** [illegible] de Paris.

Reçu par le steamer Minnesota, de Liverpool— 150 Barils Pale ALE. [illegible] F. E. BRULATOUR, Seul Agent.

MM. Sazerac de Forges & Fils, d'Angoulême (France). [illegible] THOS. H. HANDY & Co., aux Nos 14 et 16 de la rue Royale.

Avis. Le soussigné, jardinier-horticulteur, [illegible] JEAN JENORE.

SOPHIE.

12....RUE BARONNE....12 (Pris Canal)

[illegible] CHAPEAUX DE DENTELLES, CHAPEAUX de paille garnis et non garnis, [illegible] LINGERIE [illegible]

Moustiquaires DE TOUTES DIMENSIONS, BIEN COUSUES ET EN BON ORDRE. [illegible] A. TESSON.

Excellents Marchés. Modes, Articles de fantaisie, Fleurs artificielles, Dentelles, Broderies, Soieries, Velours, Articles en paille et Articles de blanc. **F. MEUNIER,** 24....Rue de Chartres....24. 800 cartons de Fleurs de Paris, [illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS, 168 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans. Mme E. BAUGET, accoucheuse [illegible]

LIQUIDATION POSITIVE DE LA MAISON **LELIEVRE,** 174....RUE ROYALE....174. — Et de sa Succursale — No. 9 rue Baronne, près Canal. [illegible]

En Débarquement du Steamer Minnesota, venant de Bordeaux. 100 paniers [illegible] CHAMPAGNE, J. ROUSSILLON & CO. [illegible] VIN BLANC, CHABLIS, [illegible] MOSELLE, [illegible] SAUTERNES, [illegible] GRAVES, [illegible] VIN ROUGE, [illegible] CHATEAU-MARGAUX, [illegible] CHATEAU-LAFITTE, [illegible] CHATEAU-DILLON, [illegible] C. CAVAROC & SON, 5 et 7 Exchange Place.

LIQUIDATION. LIQUIDATION.

VENTE A GRAND SACRIFICE — DE — Marchandises Importées, Au magasin de **BRICE SEMBRE,** COIN ST. LOUIS ET ROYALE.

CHEMISES FRANÇAISES, [illegible] CHEMISES BLANCHES, [illegible] CHEMISES COULEUR. Articles pour Hommes, [illegible] CANNES et PARAPLUIES. [illegible] MERCERIE, CORSETS FRANÇAIS, FRANGES, GUIPURES, [illegible] Parfumerie Française garantie. Gants de peau. Gants de soie. [illegible] EVENTAILS [illegible] PANIERS, PANIERS. [illegible] POUPÉES, VELOCIPÈDES. [illegible]

Jockey Club de la Louisiane. Réunion de Printemps—1873. **$16,500** EN BOURSES ET EN ENJEUX. Les Courses commenceront le SAMEDI, 12 avril. Et continueront: Le 15, le 16, le 17, le 18 et le 19. TROIS COURSES PAR JOUR. G. A. BREAUX, Président.

En débarquement du Paquebot "Minnesota, de Bordeaux. 50 barriques Vin rouge "Montferrand," P. Clermont & Cie; [illegible] PINI & BASSETTI.

En débarquement du Steam Ship "Minnesota," venant de Bordeaux: 60 barriques VIN ROUGE, St Macaire, Dauverger. 25 do VIN BLANC. A vendre par A. ROCHEREAU & CO.

En débarquement du vapeur Minnesota, venant de Marseille: [illegible] J. JARDIN, seul agent. [illegible]

En débarquement du navire italien Pasqualino, de Marseille. 100 Barriques VIN DE BANDOL [illegible] U. MARINONI.

En débarquement du Navire Carl Johan, venant de Cette. 900 paniers HUILE [illegible] AMEDEE COUTURIE.

Divers! Divers!! 50 [illegible] G. PASCAL & Co.

FORSTALL & DELAVIGNE. OCTAVE FORSTALL, — ALFRED DELAVIGNE. Au No 64 de la rue des Magasins, Nouvelle-Orléans. MARCHANDS de Chaux, Ciment, Plâtre de Paris, Briques à feu, Tuiles à couvreur, Engrais, Peintures, Huiles, Bronzes, [illegible] OCTAVE FORSTALL, ALFRED DELAVIGNE.

LIQUIDATION. GEORGE ULMER, PARFUMEUR. 71....Chartres Street....71. VENDRA, à partir d'aujourd'hui, tout son stock à prix réduits [illegible]

J. SAGET, Armurier, 130....Rue de Chartres....130. [illegible]

DROGUERIE P. CUSACHS. En magasin, reçu dernièrement: ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO, SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME [illegible] RACINE DE GUIMAUVE, [illegible] FLEURS MONDÉES [illegible] FECULE DE POMMES DE TERRE [illegible] EAU DE FLEURS D'ORANGERS [illegible] GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE [illegible] ANILINES SUPÉRIEURES [illegible] CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO. EMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, [illegible] SAFFRAN d'Espagne, [illegible] P. CUSACHS. Angle Royale et St-Philippe.

MODES — ET — NOUVEAUTÉS. LA MAISON DERRÈS [illegible] AU No 67 RUE ROYALE.

J. A. D'HÉMÉCOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur. **J. A. D'HÉMÉCOURT,** SUCCESSEUR DE E. TURPIN. 93...Rue Vieille-Levée...93. GRANDE **Fabrique de Candi.** CANDIS EN BATONS [illegible] CHOCOLATS. [illegible] GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" [illegible] TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Taxes. NOUS sollicitons des ordres pour le règlement des taxes de ville de l'année [illegible] J. L. & H. H. LEVY, Courtiers, Au No. 126 de la rue Gravier.

P. MALLARD, 55...ROYALE, COIN BIENVILLE...55. LA maison P. MALLARD, [illegible] Tous les travaux de ville en tapisserie, ébénisterie, &c., sont exécutés dans le plus bref délai.

DENTISTES. 66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale. Le Dr L. SUPERKON [illegible]

Révolution! Révolution! LES DENTS: [illegible] LE Dr GEO. P. MALONEY, au No 156 de la rue du Canal, près de la rue Baronne. [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE. No. 2, rue Rampart, Encoignure Canal. CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. [illegible]

Association d'Assurances Mutuelles — DE LA — **Nouvelle-Orléans.** Bureau, 102, rue du Canal. CINQUIEME ETAT TRIMESTRIEL. PREMIER TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1873, finissant le 31 mars 1873:

Primes d'incendie	$246,988 85	
maritimes	211,106 69	
de rivières	143,134 48	600,831 02
En moins—primes non expirées	269,340 01	
Primes remboursées	1,886 47	262,276 00
Primes nettes acquises		$465,132 24
Ajouté intérêt et loyer		[illegible]
Total		[illegible]
Pertes par les incendies	$17,886,71	
sur les mers	66,855 17	
sur les rivières	14,947 39	
Réservé pour pertes non réglées	266,600 00	
	$364,389 88	
Réassurances	38,326 38	
Dépenses, licences et taxes	21,386 65	
Réduction (rebate)	9,160 11	
Profits et pertes	2,668 38	436,189 64
Profits nets		$32,217 31

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$66,600 21
Montants en mains et en Europe	162,168 36
Billets et effets à recevoir	363,300 36
Actions et Bonds	114,387 00
Propriétés foncières	126,336 00
Primes en voie de collection, y compris les primes acquises dans le premier trimestre, appelées en plein	375,565 36
Primes sujettes à l'assessement dans les trimestres suivants, conformément à la charte	329,600 00
Total de l'actif	$1,347,690 46

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans. C. CAVAROC, Président. G. LAMAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour d'avril 1873. G. LE GARDEUR, Notaire public.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de collecter immédiatement le montant total des primes acquises dans le premier trimestre de 1873, et de payer aux actionnaires, après le règlement des dites primes, un dividende d'intérêt trimestriel de deux et demi pour cent sur le montant du fonds capital payé. C. CAVAROC, Président. G. LAMAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Charles Cavaroc,	Arthur Poincy,
Charles De Ruyter,	J. Egéé,
Leon Hano, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Lovert.

8 avril—1m

Avis aux Dames. JULES DELAUNAY, 200....Rue du Canal....200 (Coin Rampart). INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX, [illegible]

GRANDE FABRIQUE — DE — CANDI — DE — NORMAN & REISS

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVEE

NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée. [illegible]

RUE VIEILLE-LEVEE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE, &c.

Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 9 AVRIL—CLASSE No 84.

48 21 12 16 28 35 4 67 73 15 55 6 45 60

[illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 9 avril 1873. [illegible] Commissaires.

Copie et agrandissement. C'EST une branche spéciale de votre art [illegible] E. W. WASHBURN, Artiste en Photographie, au No 122 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

Banque d'Epargnes des Ouvriers. DÉPARTEMENT DES ÉPARGNES. Intérêt sur les dépôts à raison de SIX POUR CENT L'AN, à partir du 1er de chaque mois calculé tous les six mois (le 1er janvier et le 1er juillet) ou payé comptant. CERTIFICATS DE DEPOTS portant intérêt aux taux suivant: Six pour cent l'an jusqu'à six mois; Sept pour cent l'an pour six mois et jusqu'à douze mois; Huit pour cent l'an pour douze mois et plus longtemps. Heures de bureaux — De 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et le SAMEDI et le LUNDI, de 4 à 6 heures soir. Bureaux, No 9 de la rue du Camp.

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL — DE LA — **BANQUE NATIONALE MUTUELLE** — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS, 166, RUE DU CANAL. A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872. ACTIF. [illegible] PASSIF. [illegible] TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES. Deuxième Dividende Semi-Annuel, Déclaré le 31 Décembre 1872. [illegible] PAUL FOURCHY, Président. ALBERT BALDWIN, Vice-Président. JOSEPH MITCHELL, Caissier. Directeurs: P. MASPERO, JNO. T. HARDIE, JNO. B. COBB, CHS. LAFITTE, ADOLPHE MEYER, P. FOURNIER, ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY, ERNEST MALTENBERGER.

R. B. MANNION 39....RUE CARONDELET....39 — Nouvelle-Orléans — ÉMET des lettres de crédit pour voyageurs sur: [illegible] Londres; Paris; Vienne; Francfort. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer. La maison No 100 de la rue Conti, à Louer. LE rez-de-chaussée peut servir de magasin. [illegible]

A Louer. Un beau magasin en briques, [illegible]

Résidence d'été à Vendre. A VENDRE, une [illegible]